



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Le Recteur de la région académique Normandie
Recteur de l'académie de Caen
Chancelier des Universités

Arrêté du 21 décembre 2018 relatif à la désignation des membres et représentants de la commission consultative mixte académique de l'académie de CAEN

Vu le code de l'éducation, notamment des articles R914-8, R914-10-1 à R914-10-3, R914-10-4, R914-10-7, R914-10-8, R914-10-20 et R914-10-23.

Vu l'arrêté du 22 avril 2014 relatif à la création de la commission consultative mixte académique de l'académie de Caen.

Vu l'arrêté du 23 mai 2018 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la détermination du nombre de représentants du personnel au sein d'une commission consultative mixte académique de l'académie de Caen ;

Vu l'arrêté du 23 mai 2018 fixant le nombre de membres de la commission consultative mixte académique de l'académie de Caen ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2018 fixant le nombre de représentants des chefs d'établissement d'enseignement privé sous contrat de la commission consultative mixte académique de Caen.

Vu le procès-verbal de l'élection du 6 décembre 2018 des représentants des maîtres à la commission consultative mixte académique de l'académie de Caen.

Vu la proposition des représentants de la FEP-CFDT, de la CGT-EP, du SNEC&SNEPL CFTC, du SPLEC-FED

Vu la proposition des représentants des chefs d'établissement du SNCEEL, du SYNADIC, de l'UNETP.

ARRETE

Article 1^{er} : Les représentants de l'administration et les représentants des maîtres, membres de la commission consultative mixte académique du 2nd degré de l'académie de Caen sont nommés ou désignés ainsi qu'il suit :

I - Représentants de l'administration :

Membres titulaires

- Monsieur Denis ROLLAND, recteur de l'académie de Caen, président ;
- Madame Chantal LE GAL, secrétaire générale de l'académie ;
- Mme Maryvonne FELIX, inspectrice pédagogique régionale ;
- Monsieur Yves LOMBARD, inspecteur éducation nationale ;
- Madame Loétitia LE BESNERAIS, chef de la division des personnels de l'enseignement privé.

Membres suppléants

- Monsieur Bertrand COLLIN, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines ;
- Monsieur Jérôme FEILLEL, secrétaire général adjoint, en charge du budget académique ;
- Monsieur Pascal THIBERGE, inspecteur pédagogique régional ;
- Madame Agnès BOURGALET, inspectrice éducation nationale ;
- Madame Julie VILLIGER, chef de la division de la prospective, de la performance et des moyens.

II - Représentants des maîtres :

Membres titulaires

- Monsieur Dominique HEUZE, professeur certifié hors classe au LPO St Thomas d'Aquin à Flers, représentant FEP-CFDT ;
- Madame Anne-Florence CHEVALIER, professeur certifié hors classe au LT Ste Ursule à Caen, représentante FEP-CFDT ;
- Monsieur Serge VALLET, professeur de lycée professionnel hors classe au lycée professionnel Jeanne d'Arc à Argentan, représentant CGT Educ'action privé ;
- Monsieur Alain POULIQUEN, professeur de lycée professionnel hors classe au lycée professionnel Giel Don Bosco à Giel Courteilles, représentant SNEL & SNEPL-CFTC ;
- Madame Marie LABERTHE, professeur certifié classe normale au collège Le Bon Sauveur à Saint Lô, représentante SPELC-FED.

Membres suppléants

- Monsieur Pascal LAVAL, professeur agrégé hors classe au lycée Sévigné à Granville, représentant FEP-CFDT ;
- Monsieur Nicolas DUMEZ, professeur de lycée professionnel classe normale au lycée professionnel l'Oasis à Caen, représentant FEP-CFDT ;
- Madame Anne BASTIAN, professeur certifié classe normale au lycée Thomas Hélye à Cherbourg en Cotentin, représentante CGT Educ'action privé ;
- Madame Lydie TYLULKI, professeur certifié hors classe au lycée Sainte Marie à Caen, représentante SNEL & SNEPL-CFTC ;
- Madame Sandrine LENOIR, professeur certifié classe normale au lycée Notre Dame de la Providence à Avranches, représentante SPELC-FED.

Article 2 : Les représentants des chefs d'établissement d'enseignement privés sous contrat de la commission consultative mixte académique mentionnées à l'article 1^{er} du présent arrêté sont désignés ainsi qu'il suit :

Membres titulaires :

- Monsieur Bertrand LAHAYE, directeur du collège St Joseph à Caen, représentant SNCEEL ;
- Monsieur Xavier SOULIE, directeur du collège Maîtrise Notre Dame à Douvres la Délivrande, représentant SNCEEL ;
- Monsieur Samuel DELALANDE, directeur du collège Notre Dame à Le Hom, représentant SYNADIC ;
- Madame Nicole FISCHER, directrice du LT et LP Ste Ursule à Caen, représentante UNETP.

Membres suppléants :

- Monsieur René CAMUS, directeur du lycée Ste Marie à Caen, représentant SNCEEL ;
- Monsieur François-Xavier DELAUNE, directeur du collège Saint Michel à Hérouville Saint Clair, représentant SNCEEL ;
- Monsieur Sébastien LERONDEL, directeur du collège et LP Giel Don Bosco à Giel Courteilles, représentant SYNADIC ;
- Monsieur Daniel GOUILLY, directeur du lycée Institut Lemonnier à Caen, représentant UNETP.

Article 3 : La commission consultative mixte académique mentionnée à l'article 1^{er} du présent arrêté est présidée par Monsieur Denis ROLLAND, Recteur de l'académie de Caen ou son représentant, Madame Chantal LE GAL, secrétaire générale de l'académie de Caen.

Article 4 : Les représentants de l'administration et les représentants des maîtres nommés ou désignés à l'article 1^{er} peuvent être remplacés dans les conditions prévues aux articles R914-10-4 et R914-10-7 du code de l'éducation nationale.

Les représentants des chefs d'établissement désignés à l'article 2 peuvent être remplacés par décision de monsieur le Recteur, dans les conditions prévues à l'article R 914-10-23 du code de l'éducation pour la durée du mandat restant à courir.

Article 5 : Le mandat de la commission consultative mixte académique prend effet le 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 4 ans.

Article 6 : La secrétaire générale de l'académie de Caen est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Caen, le 21 décembre 2018



Le Recteur,
Denis ROLLAND

